

---

DE L'IGNORANCE A LA COMPETENCE : DES FORMATIONS  
POUR QUELS EMPLOIS DANS LES METIERS DU CHEVAL

---

\*

Synthèse de la Table Ronde du 8 mars 1989

\*

15ème Journée de la Recherche Chevaline

\*

Réalisée par N. BAUDOIN  
Ingénieur en Agriculture  
CEREOPA  
Juin 1989

---

C.E.R.E.O.P.A.

Centre d'Etude et de Recherche sur l'Economie  
et l'Organisation des Productions Animales  
16, Rue Claude Bernard  
75231 - PARIS CEDEX

## S O M M A I R E

Répertoire des sigles et abréviations.

### Introduction

Présentation du rapport "les qualifications professionnelles et les métiers du cheval".

### I - L'ELEVAGE

Demain, l'éleveur de chevaux sera un technicien qui devra savoir transformer et vendre son produit "cheval".

### II - LES COURSES

Qu'exige le Ministère de l'Agriculture pour qu'un entraîneur obtienne sa licence ?

Attention à la main d'oeuvre "passion" à bon marché !

### III - L'EQUITATION

Il convient aujourd'hui d'évaluer la formation du B.E.E.S. 1er degré et d'imaginer des aménagements en conséquence.

L'examen approfondi du B.T.A. et du B.E.E.S. 1er degré permettra-t-il de proposer des passerelles entre ces deux examens ?

### IV - SERVICE PUBLIC ET IMAGE DU CHEVAL

Il faut changer les mentalités pour faire découvrir l'hippisme au sens large comme une véritable industrie, mais aussi comme un humanisme par ses différents aspects, en particulier étroitement liés au monde des loisirs et de la culture.

### CONCLUSION

\*\*\*\*\*

Annexe Récapitulatif des propositions du rapport sur "les qualifications professionnelles et les métiers du cheval".

**DE L'IGNORANCE A LA COMPETENCE : DES FORMATIONS POUR QUELS  
EMPLOIS DANS LES METIERS DU CHEVAL !**

Tel était le sujet de la Table Ronde qui clôtura la 15ème Journée de la Recherche Chevaline du 8 mars 1989.

Présidée et animée par M. J. COLEOU (Président du CEREOPA, Président du Département des Sciences Animales de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, Professeur de Zootechnie), elle a regroupé les personnalités suivantes :

- . **Madame DAVY**, chargée d'étude à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (D.G.E.R.), bureau des orientations des formations initiales et continues, Ministère de l'Agriculture.
- . **Monsieur Serge BOIREAU**, Directeur Général de l'Association de Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Courses (A.F.A.-S.E.C.).
- . **Monsieur Bernard DUTOIT**, Eleveur, Secrétaire Général de la Fédération Nationale du Cheval (F.N.C.).
- . **Monsieur Michel GYORI**, Secrétaire Général de l'Ecole Nationale d'Equitation (E.N.E.).
- . **Monsieur Robert MEREAU**, Ingénieur Général d'Agronomie, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (D.G.E.R.), Ministère de l'Agriculture.
- . **Monsieur Maurice de VAULX**, Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts ; Chargé de mission au Service des Haras, des Courses et de l'Equitation.

\*\*\*\*\*

## REPERTOIRE DES SIGLES ET/OU ABREVIATIONS UTILISES

A.F.A.S.E.C.	Association de Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Courses.
B.E.E.S.	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (1er degré : moniteur), (2ème degré : instructeur).
B.E.P.A.	Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles.
B.P.A.	Brevet Professionnel Agricole (Option Hippique).
B.T.A.	Brevet de Technicien Agricole.
B.T.S.A.	Brevet de Technicien Supérieur Agricole.
C.A.P.A.	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole.
D.G.E.R.	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche.
E.N.E.	Ecole Nationale d'Equitation (Saumur).
F.A.F.E.A.	Fonds d'Assurance Formation des Exploitants Agricoles.
F.A.F.S.E.A.	Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitants Agricoles.
F.N.C.	Fédération Nationale du Cheval.
P.M.U.	Paris Mutuel Urbain.

\*\*\*\*\*

## INTRODUCTION

De l'ignorance, c'est un peu fort, précise M. J. COLEOU.

Les participants à la 15ème journée de la Recherche Chevaline viennent assister à ce rendez-vous avec beaucoup de passion.

Ce terme de "passion" conviendrait mieux que de "l'ignorance" comme point de départ de discussion.

"La compétence" : si chacun pense la détenir, chacun est toujours à sa recherche !

L'objectif de cette Table Ronde n'est pas aujourd'hui d'ouvrir le procès du système éducatif, mais de faire en sorte que notre société et en particulier "le monde du cheval" évolue avec des acteurs de plus en plus performants. C'est une nécessité économique de tous les temps, mais plus précisément pour les quelques années à venir, du fait de la dimension européenne. Nos compétiteurs pourront nous livrer non seulement leurs produits mais aussi leur savoir.

Pour planter le décor, M. J. COLEOU demande à M. R. MEREAU de présenter les principales conclusions du rapport sur "les qualifications professionnelles et les métiers du cheval" (1) qu'il a rédigé avec M. H. BLANC (Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et des Forêts) et avec l'appui d'un groupe de travail spécifique.

M. R. MEREAU indique que cette mission, confiée par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (D.G.E.R.), avait pour but de définir les qualifications professionnelles dans les différents secteurs de l'agriculture. Tous les secteurs ont été concernés : de l'agriculture de production (agronomie, élevage, horticulture, viticulture, métiers de la forêt et du cheval, agro-alimentaire, ...) au secteur tertiaire et également à l'aquaculture.

Dans un premier temps, le groupe de travail a essayé de déterminer les domaines d'activités du cheval. A partir d'une distinction préalable entre élevage et entraînement, le groupe s'est préoccupé des secteurs d'activités et des entreprises correspondantes :

- \* l'élevage : activité le plus souvent d'une exploitation agricole avec un chef d'entreprise ;
- \* l'entraînement comprenant les écuries d'entraînement "courses" et l'activité "équitation" à travers les écuries de concours (sports équestres) ;

(1) Le texte de ce rapport a été publié dans le bulletin technique du Ministère de l'Agriculture, BTI n° 423 de 1987, pages 425 à 455.

- \* les centres équestres ;
- \* les autres secteurs concernant l'encadrement public ou privé (Haras Nationaux, Institut du Cheval, E.N.E., et autres organismes) ;
- \* enfin, l'artisanat et les professions connexes (sellerie, bourrellerie, maréchalerie), ainsi que tout le secteur de l'industrie de la viande chevaline.

Les filières du cheval ainsi définies, il a fallu répondre aux 4 questions posées :

1. Inventorier les emplois existants et leur évolution prévisible.
2. Etablir les capacités et les compétences nécessaires actuellement pour occuper ces emplois.
3. Définir le niveau de ces emplois d'après les textes en vigueur.
4. Distinguer ce qui pourrait relever de la formation initiale ou de la formation continue.

Concernant le secteur de l'Elevage, M. R. MEREAU laisse le soin à M. B. DUTOIT, membre du groupe de travail, d'intervenir sur le sujet.

Pour l'activité "course", il précise qu'il s'agit de jeunes sportifs de haut niveau recrutés à l'âge de 14 ans. La formation de ces jeunes, en plein développement morphologique, ne doit pas être laissée à la seule initiative et au seul contrôle d'un maître de stage ou d'apprentissage.

Ils doivent être très suivis vu leur âge et les efforts physiques qu'ils ont à fournir.

Il devrait y avoir dans chaque centre de formation touchant les courses, non seulement un professeur d'éducation physique avec une salle de gymnastique, mais aussi des équipements permettant le judo et le trampoline pour apprendre aux jeunes à se situer dans l'espace et à amortir les chutes. Un encadrement social et culturel doit leur être proposé.

Dans le domaine de l'équitation, le groupe s'est préoccupé du B.E.E.S. 1er degré nouvelle formule dans l'optique de la valorisation du produit cheval et des activités de diversification liées au tourisme équestre par exemple, dans le cadre d'une exploitation agricole.

Si l'agriculteur, ayant la capacité professionnelle nécessaire à l'installation, veut valoriser au maximum de ses possibilités un atelier cheval, il lui faut le B.E.E.S. 1er degré pour l'enseignement de l'équitation, examen qui se prépare maintenant en 2 années.

Des propositions sont faites pour imaginer des passerelles entre le B.T.A. et le B.E.E.S. 1er degré.

Pour les secteurs dépendants (sellerie, maréchalerie, boucherie chevaline), il y eut également des propositions (voir annexe).

Aujourd'hui, parmi toutes les propositions soumises à l'Administration, certaines sont en voie de commencement d'exécution, d'autres n'ont pas encore été suivies d'effets.

## I - ELEVAGE

M. B. DUTOIT exprime la nécessité, dans le domaine de l'élevage, de sortir du ghetto de l'"éleveur de chevaux" et du mythe du "savoir". Comparés aux autres productions agricoles, les éleveurs de chevaux ont beaucoup à apprendre et doivent se réveiller très vite sinon nos partenaires européens viendront élever et transformer des chevaux à notre place.

Demain, l'agriculteur-éleveur de chevaux devra avoir au minimum un brevet de technicien agricole. Il devra raisonner son élevage de chevaux en atelier comme les autres ateliers de son exploitation agricole et en tirer un revenu. Plus qu'un producteur, il sera à la fois transformateur et vendeur de "produits cheval".

S'il y a encore de la place pour la passion, il n'y en a plus pour le rêve. C'est donc à terme un agriculteur avide de formation et prenant conscience que son développement passe aussi par la formation des spécialistes de haut niveau.

Aussi, parmi les services rendus aujourd'hui à l'agriculteur-éleveur de chevaux, certains devront être plus performants, d'autres réalisés par lui-même notamment sur les plans de l'hygiène et de la reproduction.

Quant à la transformation du produit cheval vers le cheval de sport de haut niveau ou la ferme équestre avec un moniteur d'équitation, le problème n'est pas simple. Le verrouillage du B.E.E.S. 1er degré oblige un agriculteur titulaire du B.T.A. et parfois athlète de haut niveau équestre, à refaire 2 ans de formation, où certaines matières se recourent (connaissance du cheval, zootechnie appliquée ...).

L'activité de moniteur reste une des fonctions qu'un agriculteur doit remplir dans sa ferme équestre. Il y a également les activités de débouillage et de travail du cheval qui sont essentielles pour proposer un service de qualité en toute sécurité. Le responsable d'une ferme équestre a de plus, des fonctions d'animateur (chez lui et dans son environnement), d'organisation (de concours, de fêtes, de soirées ...), sociales (handicapés), culturelles (sur le patrimoine local rural et agricole), d'accueil et de marketing aussi.

Dans le monde agricole, il existe des stages de formation pour adultes qui pourraient répondre à ces besoins dans le cadre par exemple du F.A.F.E.A. (Fonds National d'Assurance Formation des Exploitants Agricoles), stages de courte durée, à initier au plan régional et bien ciblé sur des besoins réels de compétences.

M. G. BIDEAULT (Directeur du Haras National de Saint Lô) exprime son inquiétude quant à la réelle volonté du Ministère de la Jeunesse et des Sports d'accepter des aménagements du B.E.E.S. 1er degré avec des passerelles, des équivalences pour les titulaires du B.T.A.. Le syndicalisme agricole pourrait, en revanche, demander au Ministère de l'Agriculture en ce qui concerne le produit agricole "cheval", un enseignement et un diplôme, concurrent du B.E.E.S. 1er degré au besoin. Celui-ci permettrait aux entreprises agricoles de vivre légalement en transformant ce produit agricole "cheval", en particulier en activités de randonnées équestres.

D'autres préoccupations ont été abordées par le public, concernant en particulier l'activité de débardage à cheval. Dans ce domaine, la seule qualification pour s'installer est un B.E.P.A. de bûcheron. Aujourd'hui le débardeur à cheval est "lâché" dans les forêts, c'est "Robin des Bois" ! Il n'y a ni organisation du travail, ni barème de tarifs, ni statut social et juridique du débardeur à cheval !

Beaucoup reste à faire en ce domaine pour une meilleure acceptation de cette activité et pour de meilleures relations entre professionnels du bois et professionnels du cheval.

Trois autres professions liées à l'élevage ont suscité des questions : les qualifications nécessaires pour être maréchal-ferrant, dentiste équin et dresseur de jeunes chevaux : à part le C.A.P. de maréchal-ferrant, les deux autres ne nécessitent aucune qualification à l'installation !

### III - LES COURSES

M. S. BOIREAU situe l'importance du secteur économique des courses et son financement particulier par le biais du P.M.U.. Il rappelle que la prospérité de l'équitation est liée à la prospérité des courses grâce au prélèvement sur les enjeux.

Cependant, au niveau de la cellule d'entraînement, M.S. BOIREAU, constate et déplore l'absence de formation et de qualification requise pour exercer le métier d'entraîneur alors qu'il est une pièce maîtresse de cette industrie. On exige simplement l'obtention d'une licence délivrée par une des 3 "sociétés-mères". Dans ce secteur, le seul diplôme qui existe est le C.A.P.A. de ladjockey qui est un diplôme d'initiation de base.



Concernant la formation de lad-jockey, nous avons des garçons de 14 ans, passionnés, acceptant bien souvent de nombreux compromis pour simplement monter à cheval. On constate aujourd'hui une trop grande quantité d'élus alors que la qualité de la formation n'est pas forcément celle recherchée par les professionnels.

L'A.F.A.S.E.C., quant à elle, entreprend une politique de qualité plutôt que de quantité, et se méfie beaucoup de la main d'oeuvre "passion" à bon marché. Il faut que tous les responsables en soient conscients pour que nous puissions former des hommes qui, de par leur formation et leur apprentissage puissent vivre de leur métier, ce qui n'est pas forcément le cas partout.

Il a été mis en place avec le Ministère de l'Agriculture un B.E.P.A. "métiers du cheval" à titre expérimental permettant de présenter un personnel de qualité à condition de trouver des emplois rémunérés en fonction à la sortie.

Par ailleurs, l'A.F.A.S.E.C. pense également assurer une formation de base au niveau du C.A.P.A. comme du B.E.P.A. pour prévoir une reconversion à terme vers d'autres métiers.

Enfin se pose le cas des jeunes qui rentrent en apprentissage à l'âge de 16 ans sans aucune formation technique et bien souvent en échec scolaire. Pour qu'ils puissent réussir dans le métier, un B.E.P.A. par voie de l'apprentissage leur permettrait non seulement d'être suivis et formés mais aussi une possibilité de reconversion plus tard, le B.E.P.A. donnant un certain niveau de formation sur les matières générales et agricoles.

Si l'on souhaite faire évoluer les diplômes vers le haut, précise M. E. ROSSIER (C.E.R.E.O.P.A.), et en particulier du C.A.P.A. vers le B.E.P.A. qui, lui-même, est un tremplin vers le B.T.A., le secteur pourra-t-il supporter les taux de rémunérations induits par ces qualifications supplémentaires ?

Malheureusement non, répond M. S. BOIREAU, car on a trop tendance à mélanger "production" et "formation". Nous nous efforçons de dire qu'il faut maîtriser le flux d'entrée dans cette profession compte-tenu de la passion de ces enfants au service du cheval.

### III - EQUITATION

La réforme du B.E.E.S. 1er degré est engagée depuis 1988, précise M. M. GYORI. Elle n'est pas arrivée au terme de son premier cycle de formation et nous ne sommes pas en état d'évaluer cette expérience.

Je reconnais que cette réforme a des aspects positifs car elle permet pour la première fois d'introduire des disciplines qui, jusqu'alors, étaient écartées. Néanmoins, d'autres problèmes surviennent notamment pour l'agriculteur qui veut se diversifier. Il faut engager une négociation de telle sorte qu'on pren-

ne conscience au niveau des deux ministères concernés de l'intérêt d'aménager et de trouver une solution à cette nouvelle situation.

Il faut signaler que l'E.N.E. n'a plus dans ses compétences la formation du B.E.E.S. 1er degré, mais la formation de formateur, avec le B.E.E.S. 2ème degré.

Le B.E.E.S. 1er degré est maintenant régionalisé et ne relève donc plus de la compétence d'un établissement national. Certains, déjà, le déplorent puisque le problème est de savoir comment élaborer le profil des formateurs de formateur si l'on n'a pas une conscience exacte de ce qui se passe en amont.

Par ailleurs, se posent les problèmes de la formation permanente quasi-inexistante des moniteurs B.E.E.S. 1er degré et du caractère régional de cet examen qui amène des distorsions tant au niveau du financement que de la qualité de la formation.

En ce qui concerne les équivalences entre B.E.E.S. et B.T.A., la D.G.E.R., précise Mme DAVY, a été sensibilisée et a souhaité engager des discussions entre les deux ministères concernés. Nous sommes quand même arrivés à mettre en place un commencement d'exécution. On va reprendre des négociations avec Jeunesse et Sports afin d'arriver à des équivalences partielles et des aménagements entre le B.T.A. et le B.E.E.S. 1er degré ainsi qu'entre le B.T.S. et le B.E.E.S. 2ème degré.

M. M. GYORI approuve cette dynamique et pense que la meilleure solution est de mettre à plat le contenu et les référentiels que constituent les formations des deux ministères.

Si dans le B.T.A., il n'y a rien qui concerne la pédagogie et l'enseignement comme dans le B.E.E.S., il est certain qu'à contrario, la formation agricole bénéficie au niveau du B.T.A., de connaissances très complémentaires au B.E.E.S. 1er degré.

La conjonction des 2 formations peut aboutir à des individus plus performants et plus aptes.

En étudiant les contenus, on pourra être en mesure de proposer non pas des équivalences mais des passerelles.

Pour M. G. BIDEAULT, cependant le contenu du B.E.E.S. lui-même est critiquable car imprécis et donc à revoir. Cela compliquera le processus de mise à plat des deux types de formation !

M. R. MEREAU rappelle alors la préoccupation du groupe de travail sur le B.E.E.S. 1er degré.

Si on parle de diversification en agriculture, il faut être clair et net. C'est entre autres, en terme de revenu pour l'agriculteur. Dans le cas de diversification par la valorisation d'un atelier "cheval", si l'agriculteur n'a pas le B.E.E.S., il ne peut pas enseigner. Il ne peut alors être que loueur d'équidés, terme qu'on nous a d'ailleurs demandé de modifier, étant donné sa connotation péjorative.

Par ailleurs, s'ajoute à cela des régimes de T.V.A. différents et des régimes de fiscalité différents (bénéfice agricole et bénéfice industriel et commercial).

Dans les conditions actuelles, un agriculteur qui a un B.T.A. peut bénéficier, pour une installation, des aides de l'Etat. Si il a un atelier cheval, il ne pourra le valoriser qu'en faisant 2 ans de formation, en plus pour avoir le B.E.E.S.. Il est certain qu'en matière d'équitation et de pédagogie, il est novice. C'est pourquoi, il a été proposé qu'un module sur l'élevage équin soit introduit. Cela a été fait.

De nombreux aménagements et rénovations des formations initiales agricoles sont en cours, précise Mme DAVY.

Le cheval a été introduit ou réintroduit à tous les niveaux, les contenus et programmes ont été élaborés pour les C.A.P.A., B.E.-P.A., B.T.A..

Un B.E.P.A. "élevage équin" a été décidé pour la prochaine rentrée scolaire dans l'option production de ce diplôme. Le B.E.P.A. expérimental "Métiers du cheval" est donc réadapté en fonction de réels besoins et subdivisé en deux : "Elevage équin" d'une part et "Activités hippiques de compétition" d'autre part. Cette évolution va dans le bon sens de la compétence et de l'élévation des niveaux.

#### IV - SERVICE PUBLIC ET IMAGE DU CHEVAL

Dans un prospectus édité en 1989 par le Ministère de l'Agriculture et intitulé : "l'Agriculture française en chiffres", précise M. M. de VAULX, le cheval n'est mentionné que par ces quelques mots :

"Alors que l'élevage de chevaux poursuit son déclin, celui de la volaille enregistre des résultats en forte hausse"!

Il faut sortir de cette image de marque négative et marginale pour vraiment faire passer le message que l'hippisme est une industrie qui rapporte près de 6 milliards de francs à l'Etat rien que par le secteur des courses et procure plus de 100 000 emplois.

L'hippisme ne concerne pas seulement l'élevage mais également la transformation du produit, sa valorisation et sa commercialisation par le marketing, la publicité et la conquête de marchés internationaux.

Dans ce schéma qui part de l'aval vers l'amont, il y a des problèmes de formation à résoudre en particulier dans les maillons "entraînement du cheval de course" et "dressage de chevaux de selle" où l'on constate une absence de formation et de diplômes. L'aspect du diplôme reste à discuter car régler la fonction d'entraîneur à la veille de 1993 reste très discutable.

Le deuxième aspect de l'hippisme, poursuit M. M. de VAULX, c'est son "humanisme", car son activité est également culturelle. La société n'a pas uniquement besoin de pain, elle a également besoin de jeux !

L'hippisme est aussi un lien "ville - campagne", une image de qualité, de victoire, une école de commandement, d'équilibre ...

Un autre aspect humain caractérise l'hippisme : c'est l'association du caractère bénévole de certaines activités du cheval et du caractère d'entreprise de certaines autres. Cette association est difficile à conduire et ceux qui en sont chargés doivent donc être formés au "calcul" des relations humaines".

A cet égard, M. M. de VAULX cite un extrait d'article sur l'entreprise dont l'auteur sera dévoilé à la fin de la lecture :

"Les entreprises performantes sont soudées et mues par un système de valeur auquel se soumettent dirigeants et collaborateurs ... Les dirigeants d'entreprises performantes sont ceux qui sont connus ou perçus comme se référant dans leur action à un système de valeur. Ces valeurs peuvent être pluralistes. Certaines d'entre elles appartiennent au secret des coeurs. La légitimité des dirigeants réside dans leur pouvoir de servir".

Ces phrases, tout à fait adaptées au monde du cheval, ont été écrites par M. O. LE CERF, Président des ciments LAFARGE, également Président de la Fédération Nationale des Sociétés de Course.

\*\*\*\*\*

En conclusion de cette Table Ronde animée, M. J. COLEOU donnait une note d'espoir car la France est encore un pays où l'on peut discuter et établir un dialogue, en particulier, entre Ministères qui s'occupent de formation, un des problèmes centraux évoqué dans le débat. De plus, il faut être innovateur imaginatif, car l'objectif est de former et d'en juger l'efficacité plutôt que de discuter trop souvent sur un capital horaire.

Sachant qu'une dynamique est lancée, il faut espérer des solutions rapides aux demandes précises formulées, nécessaires à l'évolution du secteur avec la mise en place de formations appropriées.

C'est le voeu que j'émetts à l'issue de cette Table Ronde.

\*\*\*\*\*

Source : R. MEREAU, H. BLANC, 1987

"Les qualifications professionnelles et les métiers du cheval, BTI, 423, 425-455.

### RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS

L'ensemble des propositions énoncées dans le rapport est rassemblé dans le tableau-ci dessous, les mesures les plus urgentes étant indiquées en gros caractères.

SECTEUR D'ACTIVITE	PROPOSITIONS
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">1</div> <b>ELEVAGE</b>	<p><b>1 - <u>SENSIBILISATION AU CHEVAL AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL AGRICOLE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parler du " cheval " en tant qu'espèce animale domestique dans les établissements d'enseignement agricole (initiale ou adulte)</li> <li>- introduire le cheval dans les manuels pédagogiques et programmes d'enseignement</li> <li>- maintenir les centres équestres annexés à ces établissements et renforcer leur rôle pédagogique et y faciliter la pratique de l'équitation</li> <li>- y susciter l'utilisation d'attelage pour divers travaux</li> <li>- utiliser les exploitations annexées aux établissements pour expérimentation, démonstration et développement sur le cheval.</li> </ul> <hr/> <p><b>2 - <u>FORMATION INITIALE DES ELEVEURS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BEPA " métiers du cheval " : aménager le programme</li> <li>- BTA module de qualification " conduite de l'élevage du cheval " <ul style="list-style-type: none"> <li>• prévoir possibilités de " certificat de spécialisation " : élevage du cheval pour compléments plus pointus.</li> <li>• améliorer l'information au niveau de ce module de qualification</li> <li>• <b>CONCILIER PREPARATION DU BTA AVEC CELLE DU BEES 1 ER DEGRE, OPTION " ACTIVITES EQUESTRES " : EQUIVALENCES ENTRE LES PARTIES COMMUNES DE CES DEUX DIPLOMES.</b></li> </ul> </li> <li>- BTSA " option formation hippique " <ul style="list-style-type: none"> <li>• y intégrer officiellement le BEES 1 er degré, option activités équestres "</li> <li>• prévoir meilleure adéquation entre volumes horaires des matières enseignées et coefficients au niveau de l'examen final.</li> <li>• modifier l'organisation de la formation et permettre une meilleure articulation avec les BTS (formation générale commune puis formation technique et professionnelle par unités de valeur ou modules de spécialisation).</li> </ul> </li> </ul>

- . augmenter de 12 à 15 par an le nombre d'étudiants
- . revoir le rôle pédagogique du stage
- . prévoir meilleure coordination, encadrement et valorisation des stages.

**3 - FORMATION CONTINUE POUR ADULTES**

- conforter formations longues type BPA, avec l'ouverture de certificats de spécialisation " éleveurs de chevaux " dans les BPA "agriculture-élevage"
  - . donner aux centres ayant ce type de formation les moyens de mettre en place des ateliers pédagogiques avec des chevaux
  - . faire relever ce type de formation d'une convention et de financements nationaux et non régionaux seulement
- développer, en particulier par une meilleure information à leur sujet, les formations de courte durée, financées par le FAPEA et le FAFSEA.

**4 - ENCADREMENT ET APPUI TECHNIQUE A L'ELEVAGE DES CHEVAUX**

- METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT DANS CE SECTEUR
- encadrement de niveau supérieur
  - . PREVOIR DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE DES CRENEAUX HORAIRES DE FORMATION SUR LE CHEVAL
  - . REVOIR LE TYPE DE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DE BASE DES FUTURS CADRES RESPONSABLES DES HARAS NATIONAUX
  - . prévoir meilleurs encadrement, coordination, valorisation des stages effectués sur le cheval par des élèves-ingénieurs de ces établissements, comme pour les thèses des vétérinaires.
- formations vétérinaires
  - . accentuer, comme dans les établissements d'enseignement agricole, les activités de recherches effectuées pour certains laboratoires.
  - . favoriser le développement des cliniques ambulantes
  - . maintenir et conforter dans les E.N.V. des créneaux horaires de cours et travaux pratiques et des consultations sur le cheval
  - . DEVELOPPER DES SESSIONS DE RECYCLAGE OU DE FORMATION CONTINUE SUR LE CHEVAL POUR LES VETERINAIRES PRATICIENS
  - . favoriser les relations contractuelles de suivi d'animaux ou de troupeaux entre éleveurs et vétérinaires.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>. évaluer les besoins, mettre en place une formation et trouver un statut légal pour la dentisterie équine</li> <li>- <u>encadrement technique</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>FORMER DES AGENTS TECHNIQUES SPECIALISES DANS LE DEVELOPPEMENT ET L'APPUI TECHNIQUE A L'ELEVAGE DU CHEVAL</b></li> <li>. prévoir, pour certains d'entre eux, une formation complémentaire à l'utilisation de l'échographie et à l'insémination artificielle.</li> <li>. mettre en place au C.E.Z de RAMBOUILLET une formation d'inséminateurs équins et de chefs de centre d'insémination artificielle équine</li> <li>. harmoniser le recrutement des gardes des haras</li> <li>. développer au sein du Service des Haras une formation initiale ou continue de l'ensemble du personnel de ce service.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>2.1 COURSES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pour ceux qui exécutent le travail d'entraînement et de préparation du cheval à la course : niveau CAP <ul style="list-style-type: none"> <li>. métiers de jeunes</li> <li>. activité sportive de haut niveau dont la durée d'activité professionnelle est nécessairement limitée (20 ans) en raison du risque d'accidents</li> <li>. <b>METTRE L'ACCENT SUR LA FORMATION GENERALE DE BASE, SUR LE DEVELOPPEMENT MORPHOLOGIQUE DU JEUNE (EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE INDISPENSABLE)</b></li> <li>. <b>ORGANISER LA RECONVERSION</b></li> </ul> </li> <li>- pour ceux qui décident des travaux ou opérations spécifiques à effectuer dans les centres d'entraînement tant au niveau du cheval que des activités qui lui sont liées : niveau BEPA</li> <li>- propositions <ul style="list-style-type: none"> <li>. n'envisager qu'avec la plus grande réserve la création de centres de formation initiale ou d'apprentis nouveaux</li> <li>. ne pas laisser à l'initiative du seul maître de stage ou d'apprentissage le développement morphologique du jeune</li> <li>. renforcer le contrôle des structures de base des centres de formation</li> <li>. le contrôle des structures de base doit être impératif</li> <li>. <b>GENERALISER L'AGREMENT DES MAITRES DE STAGES ET LES SOUMETTRE AUX MEMES CRITERES QUE CEUX DE L'APPRENTISSAGE POUR LESQUELS LES NOTES DE SERVICES DE LA DGER S'APPLIQUENT</b></li> <li>. ne retenir que les centres disposant de matériels et installations nécessaires pour que les épreuves pratiques puissent se réaliser dans des conditions satisfaisantes afin de permettre aux Jurys d'apprécier le savoir faire des candidats.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>2.2</b> <u>EQUITATION</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- modifier la terminologie de loueurs d'équidés considérée comme non commerciale et péjorative</li> <li>- VERIFIER LES EFFECTIFS DE SALARIES ET DE STAGIAIRES EN PLACE DANS LES ENTREPRISES ET LES RAPPROCHER DES DECLARATIONS EFFECTUEES AUPRES DES CAISSES DE RETRAITES COMPLEMENTAIRES</li> <li>- VEILLER AU MAINTIEN DU NIVEAU DU CAP "PALEFRENIER-SOIGNEUR EN PARTICULIER POUR LES EPREUVES PRATIQUES ET PROFESSIONNELLES</li> <li>- REMEDIER A L'ABSENCE DE COMPETENCES EN MATIERE D'ANIMATION, DE GESTION DE LA CLIENTELE, DE GESTION FINANCIERE ET DE ZOOTECHNIE DES TITULAIRES DU BEES</li> </ul>
<p><b>2.3</b> <u>TOURISME ET EQUITATION DE LOISIRS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- considérer le produit tourisme équestre comme une composante du tourisme rural étant donné sa spécificité en matière de clientèle, de chevaux et d'encadrement</li> <li>- définir le profil de l'animateur de tourisme rural à composante hippique et mettre en place une formation correspondante.</li> </ul>
<p><b>3</b> <u>LA REFORME DU MONITORAT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NEGOCIER AVEC LE MINISTERE CHARGE DES SPORTS, DES AMENAGEMENTS A L'ARRETE DU 7 FEVRIER 1987 AFIN EN PARTICULIER DE :             <ul style="list-style-type: none"> <li>. MIEUX DEFINIR LE CONTENU DES DIFFERENTS ELEMENTS DE LA FORMATION</li> <li>. RAPPROCHER LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE ET DU BEES AFIN QUE LES TITULAIRES D'UN BTA OU D'UN BTS BENEFICIENT D'ALLEGEMENTS ET NE SOIENT ASTREINTS A SUIVRE QUE LA PARTIE ENSEIGNEMENT DE L'EQUITATION</li> </ul> </li> <li>- favoriser, au plan régional, l'agrément des centres équestres annexés aux établissements d'enseignement pour tout ou partie du BEES 1<sup>er</sup> degré</li> <li>- faire attribuer le Taux de T.V.A. de 7 % à l'enseignement de l'équitation dispensé dans le cadre d'une activité agricole</li> </ul>
<p><b>4</b> <u>SECTEURS DEPENDANTS</u></p> <p>Sellerie</p> <p>Maréchalerie</p> <p>Boucherie chevaline</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer la promotion de la sellerie de qualité</li> <li>- réaliser une étude complémentaire sur les métiers de la sellerie en cherchant la réduction du déficit de la balance commerciale de ce secteur.</li> <li>- prendre en considération la demande professionnelle visant à exiger le CAP de " maréchal-ferrant " pour l'exercice du métier.</li> <li>- favoriser une formation au CAP élargissant les compétences de l'apprenti pour le rendre moins spécialisé</li> <li>- lever l'interdiction de consommation de viande chevaline en collectivités scolaire et universitaire.</li> </ul>